

## PROPOSITION COMMERCIALE INDICATIVE DE FINANCEMENT N°2

Ce prêt comporte une tranche obligatoire à taux fixe.

### CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES INDICATIVES en date du 7 juillet 2023

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 661 400,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer le plan de végétalisation de la ville, les pistes cyclables, l'audit énergétique des bâtiments, la reconstruction de l'école de la Senelle et l'amélioration énergétique du gymnase Noémie Hamard

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2038

La tranche est mise en place au plus tard le 07/09/2023.

- Versement des fonds : en 1, 2 ou 3 fois avant la date limite du 7 septembre 2023  
*Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS*
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,72 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle  
*Préavis : 50 jours calendaires*

#### Commission

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

### Déclarations de l'emprunteur

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

## Proposition valable jusqu'au 13 juillet 2023

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par e-mail au plus tard le 13/07/2023 cette proposition en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat et en complétant les informations du représentant légal. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Bon pour émission du contrat sous réserve de l'accord de notre Comité National des Risques

Représentant légal :

Prénom : ..... A. Ukraine .....

Nom : ..... CAPLAN .....

Date de naissance : 26 / 08 / 1982

Lieu de naissance : ..... LAVAL .....

Le représentant légal est la personne légalement désignée en vue d'agir au nom et pour le compte de la personne morale qu'il représente : Maire (commune) ou Président (autre collectivité locale) ou Directeur d'établissement (établissement public de santé).

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier et sous réserve de l'accord de notre Comité National des Risques, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt, constitué de ses conditions particulières et des conditions générales en vigueur au moment de l'émission du contrat de prêt. Ce contrat comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

*Laval, le 7 juillet 2023*

*A. Caplan*

*Adjoint au Maire  
chargé des finances*



## TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

<b>Montant du prêt</b>	: 661 400,00 EUR	<b>Durée du prêt</b>	: 15 ans
		<b>Date de versement</b>	: 07/09/2023

### TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/10/2038

Périodicité	: trimestrielle
Mode d'amortissement	: constant
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 3,72 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/01/2024	661 400,00	11 023,33	7 791,29	18 814,62
2	01/04/2024	650 376,67	11 023,33	6 048,50	17 071,83
3	01/07/2024	639 353,34	11 023,33	5 945,99	16 969,32
4	01/10/2024	628 330,01	11 023,33	5 843,47	16 866,80
5	01/01/2025	617 306,68	11 023,33	5 740,95	16 764,28
6	01/04/2025	606 283,35	11 023,33	5 638,44	16 661,77
7	01/07/2025	595 260,02	11 023,33	5 535,92	16 559,25
8	01/10/2025	584 236,69	11 023,33	5 433,40	16 456,73
9	01/01/2026	573 213,36	11 023,33	5 330,88	16 354,21
10	01/04/2026	562 190,03	11 023,33	5 228,37	16 251,70
11	01/07/2026	551 166,70	11 023,33	5 125,85	16 149,18
12	01/10/2026	540 143,37	11 023,33	5 023,33	16 046,66
13	01/01/2027	529 120,04	11 023,33	4 920,82	15 944,15
14	01/04/2027	518 096,71	11 023,33	4 818,30	15 841,63
15	01/07/2027	507 073,38	11 023,33	4 715,78	15 739,11
16	01/10/2027	496 050,05	11 023,33	4 613,27	15 636,60
17	01/01/2028	485 026,72	11 023,33	4 510,75	15 534,08
18	01/04/2028	474 003,39	11 023,33	4 408,23	15 431,56
19	01/07/2028	462 980,06	11 023,33	4 305,71	15 329,04
20	01/10/2028	451 956,73	11 023,33	4 203,20	15 226,53
21	01/01/2029	440 933,40	11 023,33	4 100,68	15 124,01
22	01/04/2029	429 910,07	11 023,33	3 998,16	15 021,49
23	01/07/2029	418 886,74	11 023,33	3 895,65	14 918,98
24	01/10/2029	407 863,41	11 023,33	3 793,13	14 816,46
25	01/01/2030	396 840,08	11 023,33	3 690,61	14 713,94
26	01/04/2030	385 816,75	11 023,33	3 588,10	14 611,43
27	01/07/2030	374 793,42	11 023,33	3 485,58	14 508,91
28	01/10/2030	363 770,09	11 023,33	3 383,06	14 406,39
29	01/01/2031	352 746,76	11 023,33	3 280,54	14 303,87

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
30	01/04/2031	341 723,43	11 023,33	3 178,03	14 201,36
31	01/07/2031	330 700,10	11 023,33	3 075,51	14 098,84
32	01/10/2031	319 676,77	11 023,33	2 972,99	13 996,32
33	01/01/2032	308 653,44	11 023,33	2 870,48	13 893,81
34	01/04/2032	297 630,11	11 023,33	2 767,96	13 791,29
35	01/07/2032	286 606,78	11 023,33	2 665,44	13 688,77
36	01/10/2032	275 583,45	11 023,33	2 562,93	13 586,26
37	01/01/2033	264 560,12	11 023,33	2 460,41	13 483,74
38	01/04/2033	253 536,79	11 023,33	2 357,89	13 381,22
39	01/07/2033	242 513,46	11 023,33	2 255,38	13 278,71
40	01/10/2033	231 490,13	11 023,33	2 152,86	13 176,19
41	01/01/2034	220 466,80	11 023,33	2 050,34	13 073,67
42	01/04/2034	209 443,47	11 023,33	1 947,82	12 971,15
43	01/07/2034	198 420,14	11 023,33	1 845,31	12 868,64
44	01/10/2034	187 396,81	11 023,33	1 742,79	12 766,12
45	01/01/2035	176 373,48	11 023,33	1 640,27	12 663,60
46	01/04/2035	165 350,15	11 023,33	1 537,76	12 561,09
47	01/07/2035	154 326,82	11 023,33	1 435,24	12 458,57
48	01/10/2035	143 303,49	11 023,33	1 332,72	12 356,05
49	01/01/2036	132 280,16	11 023,33	1 230,21	12 253,54
50	01/04/2036	121 256,83	11 023,33	1 127,69	12 151,02
51	01/07/2036	110 233,50	11 023,33	1 025,17	12 048,50
52	01/10/2036	99 210,17	11 023,33	922,65	11 945,98
53	01/01/2037	88 186,84	11 023,33	820,14	11 843,47
54	01/04/2037	77 163,51	11 023,33	717,62	11 740,95
55	01/07/2037	66 140,18	11 023,33	615,10	11 638,43
56	01/10/2037	55 116,85	11 023,33	512,59	11 535,92
57	01/01/2038	44 093,52	11 023,33	410,07	11 433,40
58	01/04/2038	33 070,19	11 023,33	307,55	11 330,88
59	01/07/2038	22 046,86	11 023,33	205,04	11 228,37
60	01/10/2038	11 023,53	11 023,53	102,52	11 126,05

**TOTAL**

661 400,00

189 246,44

850 646,44

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

## ANNEXE PRÊT VERT

Vous avez marqué votre intérêt pour l'offre de Prêt Vert de La Banque Postale et nous vous en remercions. A ce titre, vous trouverez ci-après un certain nombre d'éléments relatifs à cette offre.

Les prêts verts de La Banque Postale permettent d'accompagner les projets liés aux domaines d'investissements suivants :

- **Énergies renouvelables** : centrale ou parc de production (photovoltaïque, éolien, géothermique, hydraulique ou biomasse), à l'exception des centrales hydrauliques et des centrales biomasse ayant une capacité de production supérieure à 20 mégawatts ;
- **Gestion durable de l'eau et de l'assainissement** : réseaux d'eau et d'assainissement, équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et de la GEMAPI ;
- **Gestion et valorisation des déchets** : équipements et centres liés à la collecte (hors matériels roulants), au traitement et à la valorisation des déchets, à l'exception des centres de stockage des déchets et/ou d'enfouissement, des incinérateurs sans récupération d'énergie et des investissements en matière de traitement des déchets non conventionnels (chimiques, nucléaires ou toxiques) ;
- **Mobilité douce et transports propres** : investissements relatifs aux lignes de transport en commun propre (tramways, métros, trains et bus électriques ou à hydrogène), et à la mobilité douce (véhicules électriques et vélos notamment) à l'exception des véhicules ou locomotives hybrides ou thermiques.
- **Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain** : construction/acquisition d'un équipement public achevé après le 31/12/2020 (norme « RT 2012 » ou « Re 2020 ») à l'exception des bâtiments utilisant un système de chauffage à base d'énergies fossiles (gaz et fioul), travaux de rénovation justifiant d'une réduction minimale de 30 % de la consommation d'énergie, modernisation de l'éclairage public (remplacement par un système LED).

Si votre projet fait partie de la liste ci-dessus, vous êtes éligible à notre offre de financement de Prêt Vert.

Si vous êtes intéressé par l'offre de Prêt Vert de La Banque Postale, nous vous remercions de bien vouloir compléter le document suivant et de nous le renvoyer avec le bon pour émission du contrat :

Nom de la collectivité, de l'établissement public ou du syndicat :	Ville de LAVAL
Nom de l'interlocuteur et fonction :	A. CAPLAN Adjoint au Maire Chargé des finances

Date et signature :

7.7.2023



Ce Prêt Vert implique la fourniture de votre part d'un certain nombre d'informations et d'indicateurs concernant le projet financé qui devront nous être impérativement retournées avec les conditions particulières du prêt, signées par votre représentant légal ou son délégataire.